

## ATTESTATION À L'ATTENTION DU CARDIOLOGUE

Cette attestation doit être complétée par les cardiologues ayant des patients souhaitant rejoindre le dispositif « Sport sur ordonnance » de la Plateforme Sport Santé de la Ville de Narbonne.

Celle-ci ne représente en aucun cas une prescription d'activités physiques, mais un document à titre informatif pour notre équipe d'éducateurs sportifs, afin de pouvoir proposer des activités physiques en toute sécurité, et adaptées aux capacités physiques de chacun.

- Fréquence cardiaque maximale à ne pas dépasser à l'effort :

.....

- Travailler à intensité élevée (80% de la FC) est-il possible ?

OUI

NON

Fait à : .....

Le : .....

Cachet et signature

